

2023



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Chères Beaussétanes,
Chers Beaussétans,

Le premier des devoirs de la collectivité est d'assurer la protection de la population ainsi que des biens.

Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des risques recensés sur la commune, à la fois pour votre information mais également pour vous indiquer les bons réflexes à suivre en cas d'évènement majeur.

Ce document a pour vocation de mieux comprendre les dangers et d'organiser efficacement la gestion de crise, notamment en cas d'évacuation, de soutien à la population. Lisez-le attentivement et conservez-le précieusement. Il vous permettra de prendre connaissance des consignes de sécurité et de mieux vous y adapter.

En complément de ce document, moi-même, les élus, les agents municipaux, la réserve communale de sécurité civile, vous accompagnent par la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde afin de vous apporter un soutien dans cette chaîne de secours en cas de crise.

Les risques climatiques et technologiques, récurrents depuis ces dernières années, sont autant d'évènements pouvant toucher notre collectivité.

Vous pouvez compter sur notre engagement, notre mobilisation et notre soutien.

Edouard FRIEDLER,
Votre Maire

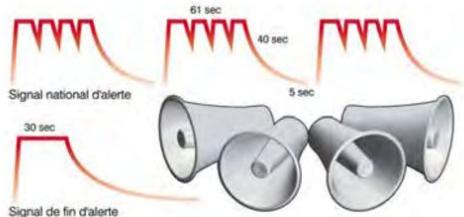
SOMMAIRE

Les modalités d'alertes	2
La sécurité civile.....	2
Feux de forêt	3
Risque inondation	5
Risque Sanitaire	7
Mouvement de terrain	9
Transport matières dangereuses....	11
Tempête.....	13
Attaque terroriste	14
Lieux stratégiques.....	15
La réserve communale.....	17
Numéros utiles.....	18

Les modalités d'alertes

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

Le signal national d'alerte est un signal particulier émis par une sirène dans toute situation d'urgence.



Il consiste en trois cycles successifs d'un son modulé en fréquence d'une durée de 1,45 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.
Fin d'alerte : Un son continu durant 30 secondes.

Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi et le signal d'essai ne dure qu'une minute seulement.

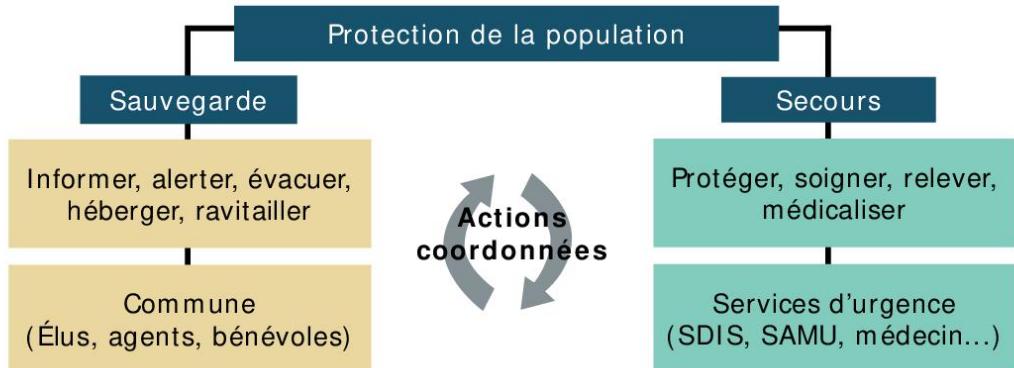
AUTRE MOYENS D'ALERTE

- **Par hauts parleurs** depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre
- **Par le réseau téléphonique**
- **Par les panneaux lumineux** d'informations municipales
- **Le site de la ville** : www.lebeausset.fr
- Par le biais du réseau social **Facebook** : www.facebook.com/lebeausset
- **Par l'application mobile** de la ville : Mon Beausset
- **L'application mobile Vigie Risques** proposée par MTPM
- **La carte météo** : <http://vigilance.meteofrance.com/index.html>
- **Le bulletin de vigilance** : <http://vigilance.meteofrance.com/> + cliquez sur le Var.
- **Radio-France Bleu Provence** : 102.9 FM
- **Le compte Twitter** de la Préfecture du Var : @Prefet83
- **Site du gouvernement** : www.interieur.gouv.fr / Le-ministere / Securite-civile / Nos-missions : alerte-et-l-information-des-populations

La Sécurité Civile

Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgences s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION CIVILE**.

Ainsi l'état a mis en place un plan ORSEC, organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde leur permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous leur responsabilité. C'est l'objet de ce document.





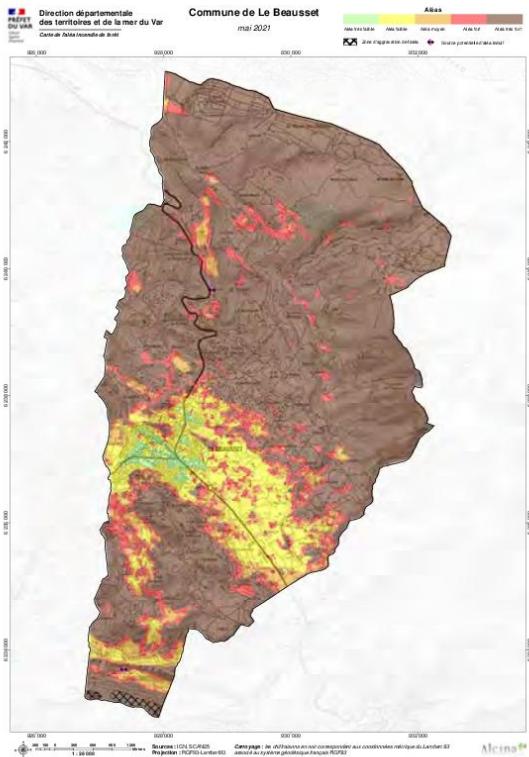
LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent de manière naturelles (foudre...) ou humaine, intentionnellement ou accidentellement (barbecue, mégots...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (voies ferrées...).

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été en raison notamment de la sécheresse, du vent, d'une faible teneur en eau des végétaux et de la forte fréquentation de ces espaces.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- un combustible (végétation),
- une source de chaleur (flamme, étincelle),
- et un apport d'oxygène (le vent active la combustion).



La carte d'aléa récente montre qu'une grande partie de la commune se situe en risque fort (zone rouge) ou très fort (zone marron)

Le **débroussaillement** constitue un excellent moyen de protection. Il doit être obligatoirement réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété : aux abords des constructions sur une distance de 50 mètres de part et d'autre des chemins privés d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres et sur la totalité des terrains bâties et non bâties en zone à risque.

AVANT

- Respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts
- Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- Débroussailler
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Être en mesure d'abriter ou d'isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion à l'approche d'un feu

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers avec calme et précision [Appeler au 112 ou 18](#)
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu
- Rentrer rapidement dans la construction la plus proche
- Respirer, si possible, à travers un linge humide
- Ne pas sortir de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme
- Ne jamais s'approcher d'un feu de forêt



Si le sinistre est à proximité de votre habitation

- Ne pas quitter votre maison : une maison bien protégée est le meilleur abri.
- Fermer les volets, portes, fenêtres, aérations et calfeutrer avec des linges humides afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Éviter de provoquer des courants d'air
- Dégager les voies d'accès et d'évacuation, ouvrir son portail et arroser les abords
- Abriter ou isoler les véhicules
- Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables
- Rentrer les tuyaux d'arrosage afin de les protéger et de pouvoir les réutiliser ensuite
- N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun



Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction

- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- S'éloigner dos au vent
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur (l'habitacle protège au moment du passage des flammes)

Lorsque le sinistre est de faible ampleur et peut être combattu

- Prévenir les secours et les voisins
- Si je m'estime en sécurité, attaquer le feu à sa base. Utiliser de l'eau ou, à défaut, le piétiner, le battre avec une branche ou l'étouffer avec un vêtement. S'arrêter immédiatement si le feu prend de l'ampleur.



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. La commune est sujette aux inondations liées à des phénomènes de crues torrentielles survenant après des averses orageuses (il pleut très fort pendant un laps de temps plus ou moins grand). Il en découle un fort ruissellement sur les voies, une importante accumulation d'eau aux points bas. Ce ruissellement provoque des érosions importantes pouvant amener au débordement des cours d'eau : berges, chemins de terre, terrains cultivés. Ces érosions créent des coulées de boues ainsi que d'importants dépôts de terre sur les voies et espaces inondés.



Le risque est généré par le Gourganon et la Reppe. Lors des pluies importantes, la plaine à l'amont de la RDN8 se transforment en une immense retenue, l'impact se fait essentiellement sentir entre La Fontaine des cinq sous et le collège Jean Giono, quartier de la Fourmigue. Par ailleurs, les infrastructures mises en place par l'homme réduise considérablement les capacités d'écoulement. Ceci est flagrant au niveau du Lieu-dit « Les Folies » lors du débordement de la Reppe.

AVANT

- ▶ Fermer les portes, fenêtres, aérations, soupiraux, et autres ouvertures
- ▶ Mettre des batardeaux (barrière anti-inondation) dans les habitations des zones fortement soumises au risque inondation
- ▶ Prévoir chez soi un kit sécurité. radio à piles, réserve d'eau potable, vêtements,... qui devront se situer dans les étages supérieurs des habitations
- ▶ Stationner son véhicule en hauteur
- ▶ Mettre hors d'eau les objets sensibles (papiers personnels, factures, produits dangereux ou polluants...)
- ▶ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz afin de couper le gaz et l'électricité
- ▶ Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation : rester à l'écoute des consignes des autorités
Amarrer les cuves

PENDANT

- ▶ Ecouter les consignes des autorités. S'informer de la montée des eaux (radio notamment). Respecter la réglementation de circulation et de stationnement
- ▶ Monter à l' étage

À ÉVITER

- ▶ Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours
- ▶ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, pour ne pas les exposer, les enseignants s'occupent d'eux
- ▶ Ne jamais retourner chercher un objet oublié dans un lieu inondé.
ATTENTION : Dans tous les cas, ne jamais s'engager (à pied ou en voiture) sur une route inondée
- ▶ Ne pas utiliser les équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...

APRÈS

- ▶ S'assurer d'être en sécurité avant de réenclencher son électricité, gaz...
- ▶ S'il y a des dégâts, contacter son assureur et la mairie



Aller chercher
l'information :

Radio-France Bleu Provence : 102.9
FM Carte météo : meteofrance.com
www.vigicrues.gouv.fr
Application : **Vigie Risques de MTPM**



RISQUE SANITAIRE

Depuis de nombreuses années, la France est exposée à des risques de pandémie ou d'affections contagieuses à caractère épidémiques.

Cette menace a atteint un niveau dramatique à partir de 2020 avec la pandémie mondiale de Covid 19, mais d'autres épidémies ont déjà eu lieu ou sont à craindre telles que la grippe H1N1 ou les affections liés à l'infestation par le moustique tigre (dengue, chikungunya, Zika) très présent dans la région et le Var. En raison de la circulation mondiale intense et rapide des personnes et des biens, d'autres pandémies sont possibles à moyen terme.

LES GESTES BARRIÈRES

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Saler sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

numéro vert

Eviter la prolifération

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'A 200 ŒUF



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

Les bons réflexes

PENDANT

- ▶ Respecter les consignes fixées par les autorités sanitaires : couvre-feu, limitation, des déplacements
- ▶ Prendre des nouvelles de vos proches et des personnes vulnérables que vous connaissez
- ▶ Contacter votre médecin ouappelez le 15 en cas de symptômes
- ▶ Respecter complètement les gestes barrières pour limiter la contagion
- ▶ Contacter la mairie si vous en avez besoin

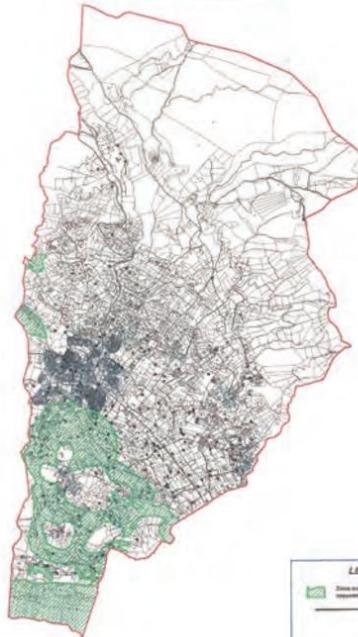


LE RISQUE DEMOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, accompagné d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes, plus ou moins brutales, du sol ou du sous-sol. Le phénomène peut avoir une origine naturelle (érosion, séisme) ou humaine (exploitation de mines, terrassement, etc.). On peut distinguer deux types de mouvements selon leur rapidité :

- les mouvements de terrain lents qui entraînent une déformation progressive des terrains (affaissements, tassements...) pouvant avoir des conséquences sur les constructions,
- les mouvements rapides qui se propagent de manière brutale et soudaine (effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements...).

COMMUNE DU BEAUSSET
CARTOGRAPHIE DU RISQUE
MOUVEMENT DE TERRAIN



La commune du Beausset est soumise à l'aléa « mouvement de terrain » plus particulièrement dans la partie sud du territoire

Les bons réflexes

PRÉVENTION

- ▶ Identifier les zones exposées
- ▶ Surveiller les secteurs concernés
- ▶ Interdire de construire dans les zones les plus exposées
- ▶ Informer et sensibiliser la population par le biais du DICRIM
- ▶ Les comportements à adopter dépendent de la localisation précise de la nature du risque (document consultable en mairie)
- ▶ Systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis
- ▶ Suppression, stabilisation de la masse instable, drainage éventuel...

PENDANT

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- ▶ S'abriter sous un meuble solide

si vous êtes à l'extérieur :

- ▶ Rentrer rapidement dans un bâtiment

En cas d'effondrement :

- ▶ Evacuer les bâtiments sans prendre l'ascenseur
- ▶ S'éloigner de la zone dangereuse



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est traversée par une canalisation de gaz, exploitée par Gaz de France. Le risque provient principalement d'une fuite de gaz provoquée par la perforation ou rupture accidentelle de la canalisation. Il est à noter que le gaz est non toxique. Aucun enjeu public et aucune habitation ne sont repérées dans le périmètre de sécurité. Sur tous les réseaux de canalisation, les travaux dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

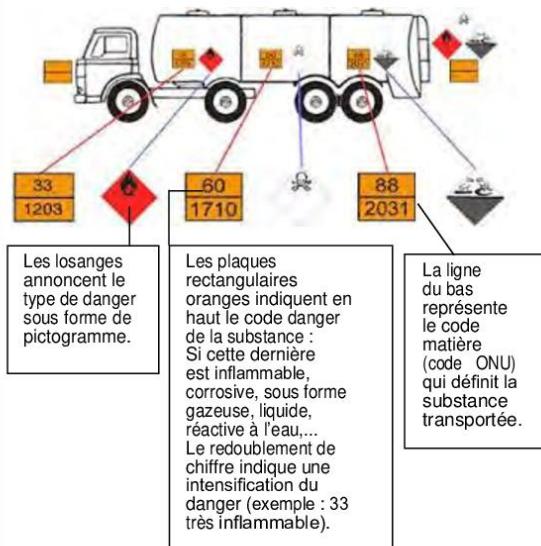
Le risque de TMD par voie routière

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers notamment la RDN8, la RD 559b, la RD 26 et la RD226. Un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 mètres est installé en urgence par les sapeur-pompiers. En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses

Pour connaître la gravité d'un accident de TMD il faut disposer de plusieurs informations qui se trouvent sur le véhicule



Les bons réflexes

PENDANT

Si vous êtes la première personne sur le lieu de l'accident, prévenir les secours et **faire le 18 ou 112 avec un portable, le 17 pour les services de police ou de gendarmerie** en précisant, si possible :

- ▶ le lieu de l'accident
- ▶ la nature du moyen de transport (poids-lourd, canalisation...)
- ▶ le nombre approximatif de victimes le cas échéant
- ▶ la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- ▶ le numéro du produit le code de danger indiqué à l'arrière du véhicule pour pouvoir le communiquer lors de l'alerte aux secours
- ▶ En cas de feu sur le véhicule (ou le réservoir) ou de fuite de produit
- ▶ Evacuer et faire évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 m, le plus rapidement possible et vous retirer ou vous protéger des fumées dégagées
- ▶ En cas de nuage toxique, fuir et faire fuir selon un axe opposé au vent, si possible, vous confiner : vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures y compris les aérations ou quitter immédiatement la zone
- ▶ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- ▶ Ne pas fumer et de manière générale, supprimer toute flamme
- ▶ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ▶ Respirer au travers d'un linge mouillé
- ▶ Ne sortir qu'en fin d'alerte
- ▶ Écouter les radios locales

APRÈS

- ▶ Aérer le local
- ▶ Ne pas toucher aux objets, aliments, eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques
- ▶ Respecter les consignes des services de secours



TEMPÊTES

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 90 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le Danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bac à fleurs...) et aux chutes d'arbres.

Deux paramètres caractérisent les chutes de neige : La Hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

La carte de vigilance météo

VERT	PAS DE VIGILANCE PARTICULIERE	
JAUNE	SOYEZ ATTENTIF	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau (exemple kite surf)
ORANGE	SOYEZ TRES VIGILANT	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils de sécurité
ROUGE	UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE	Des phénomènes d'intensité exceptionnelle très dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité

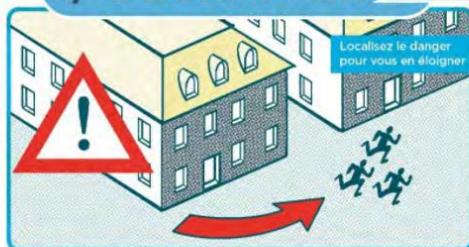


4 couleurs de vigilance pour 4 niveaux de gravité

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

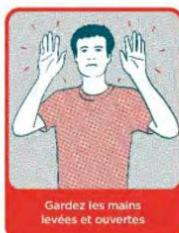
1/ S'ÉCHAPPER > si c'est impossible > 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



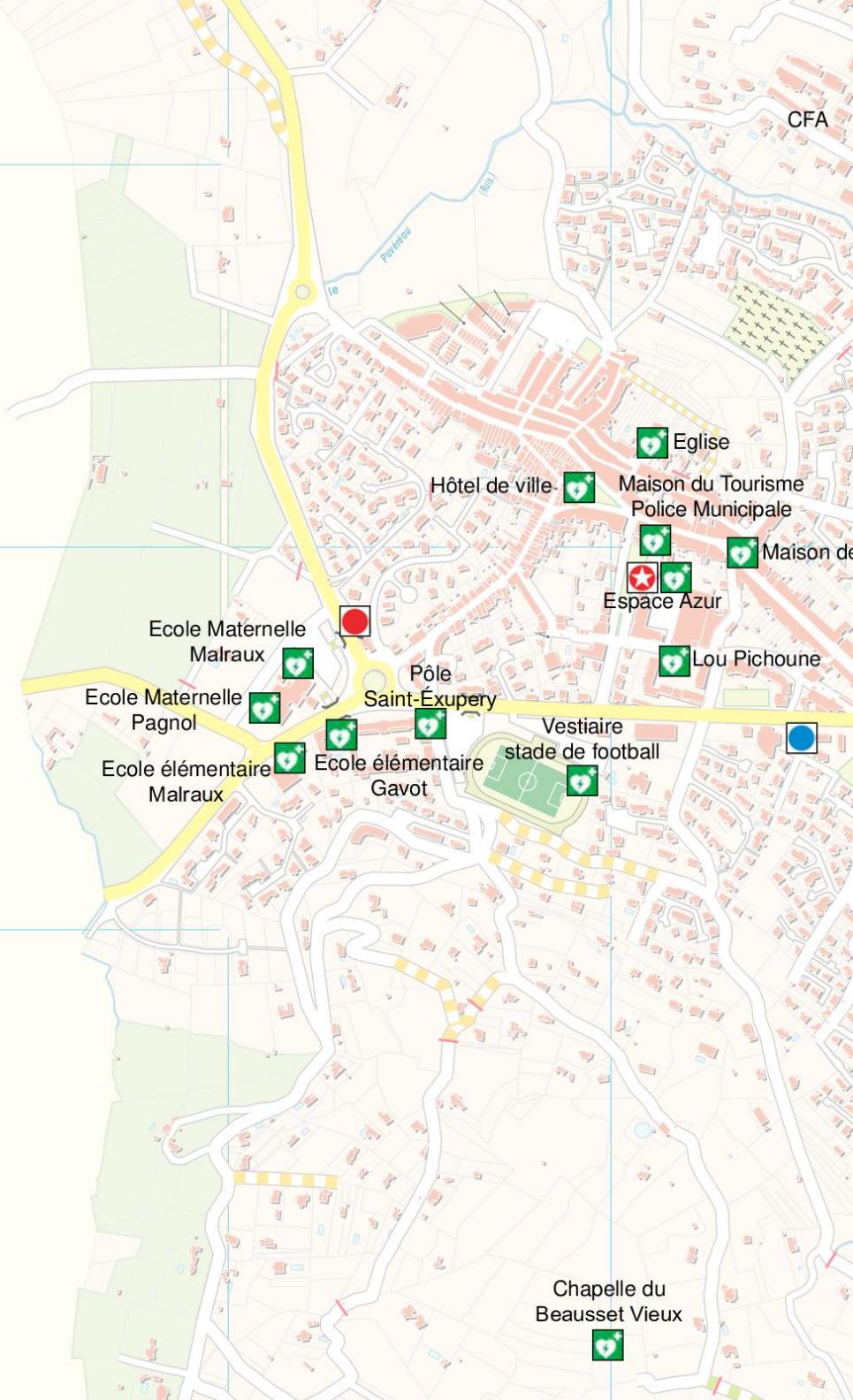
Dès que vous êtes en sécurité,
appelez le 17 ou le 112



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

LIEUX STRATÉGIQUES



Services
Techniques

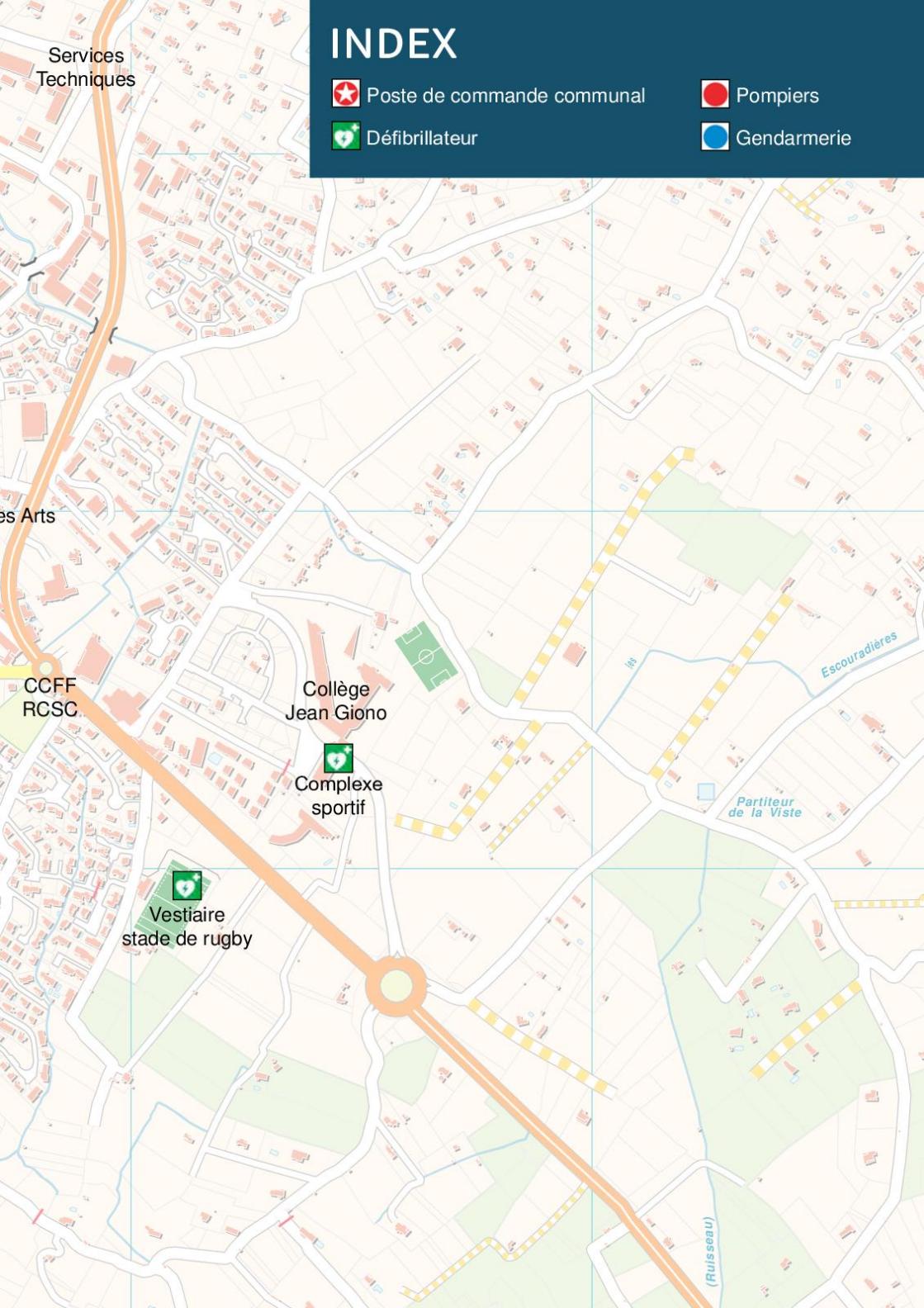
INDEX

 Poste de commande communal

 Défibrillateur

 POMPIERS

 Gendarmerie





LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La réserve communale de sécurité civile est intégrée au dispositif de gestion de crise en participant au soutien et à l'assistance des populations.

La réserve communale de sécurité civile est organisée par la mairie qui le souhaite. La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux dans les situations suivantes :

- Catastrophe naturelle (par exemple : inondation, incendie de forêt)

- Accident industriel (par exemple : explosion d'une installation)

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :

- Information de la population sur les risques,
- Participation à l'évaluation de la situation de crise,
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier,
- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement,
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid,
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau,
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations,
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives,
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.

REJOIGNEZ LA RCSC !

Il n'y a pas de condition de recrutement d'âge ou d'aptitude physique.

Il n'existe pas non plus de conditions liées à la nationalité.

Les compétences requises dépendent des missions confiées par le Maire.

Le plus souvent pour être sélectionné, votre motivation est déterminante.

RENSEIGNEZ VOUS EN MAIRIE



Les numéros utiles

QUI APPELER ?

EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT (éviter de saturer les lignes) pour joindre gratuitement les secours 24h/24

112

URGENCE

EUROPÉENNE

N° d'appel d'urgence : Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union européenne

15

SAMU

En cas de besoin médical urgent, en cas de malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, en présence d'un brûlé, en cas d'intoxication.

17

POLICE SECOURS

Lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences
- en cas d'agression
- en cas de vol à l'arraché
- en cas de cambriolage

18

SAPEURS POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou d'accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

112

PERSONNES SOURDES ET
MALENTENDANTES

N° d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes, victimes ou témoins d'une situation d'urgence, qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

INFORMEZ-VOUS ?

Allez chercher l'information

Radio : Radio-France Bleu Provence - 102.9 FM

La Météo : vigicrues.gouv.fr - meteofrance.com

Préfecture du Var : www.var.gouv - twitter.com/Prefet83

Mairie du Beausset : www.vill-lebeausset.fr - 04 94 98 75 00 - lebeaussetofficiel

Cellule de crise : 04 94 93 29 06

Police Municipale : 04 22 80 17 43

Application : Vigie Risques de MTPM